



La justice béninoise a prononcé sa sentence dans l'affaire Liyeplimal, une société basée au Cameroun, condamnant le représentant résident à sept années de prison ferme et à une amende de 1 million de francs CFA. Cette condamnation fait suite à une affaire d'escroquerie par internet qui a coûté plus de 36 millions de francs CFA à une famille.

Le procès renvoyé plusieurs fois : Le procès a été renvoyé à plusieurs reprises depuis son ouverture, le 22 mai 2023, par la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET). Cette affaire a été prise en charge par la CRIET suite à la plainte d'une dame qui a été informée par son médecin traitant d'une nouvelle plateforme de placement d'argent en ligne.

Promesses de gains mirobolants : Le représentant résident de Liyeplimal aurait convaincu la dame en lui affirmant que des autorités béninoises investissaient déjà dans la plateforme. Cette dernière a donc impliqué son frère et ses enfants dans cette affaire, pensant que leurs investissements leur rapporteraient d'importants bénéfices à terme. Malheureusement, ils n'ont jamais pu récupérer leurs fonds ni les bénéfices promis.

Des victimes frustrées et des locaux vandalisés : Au total, la famille a investi 36 100 000 FCFA dans cette plateforme. L'accusé a reconnu avoir reçu l'argent de la dame, mais affirme également avoir été victime lui-même de cette escroquerie. Les victimes de Liyeplimal ont

exprimé leur colère en vandalisant les locaux de l'église évangélique La puissance de l'Éternelle, où se trouvaient les bureaux de la société.